

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20/33

Le VINGT-SEPT août de l'an deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Julie COLLANGE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE
MM Jean-Jacques ALMERO, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Denis VAILLANT

Procurations : Mme Marie-Laure BOUCHERET à M. Denis VAILLANT, Mme Anne-Claire CAMAIN à Mme Véronique HAITCE, Mme Corinne LACOSTE à Mme Sandrine VANCOPPENOLLE, Mme Mathilde PEYREGA à Mme Julie COLLANGE, M. Domingo MUJICA à M. Hubert MARTY, M. Laurent ZANDONA à M. Eric GEORGET

Absents excusés : M. Pierre ROGNANT

Date de convocation : 20 août 2020

Secrétaire de séance : Madame Sandrine VANCOPPENOLLE

Objet : Dénomination de la rue du lotissement de l'Orée des Côteaux

Il appartient au Conseil municipal de déterminer par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de nommer la rue principale du lotissement de l'Orée des Côteaux, rue « l'Orée des Coteaux »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que la dénomination de cette rue soit « l'Orée des Côteaux »

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 27 août 2020.

Fait à Goyrans, le 27 août 2020.

Le Maire

Véronique HAITCE